

## Qu'est-ce qu'un déchet ?

Code de l'environnement de la province Sud et Nord - Livre IV Titre II art 421-2

Est un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau ou produit que son détenteur destine à l'abandon. »

**Le producteur du déchet est responsable de son élimination.**

ATTENTION : il existe plusieurs catégories de déchets chacune répondant à des conditions de stockage et d'élimination particulières.

## 1. LES GRANDES CATÉGORIES DE DÉCHETS

### a. Les déchets inertes

Les **déchets inertes** sont composés essentiellement de déchets provenant des chantiers du bâtiment et des travaux publics, ainsi que des activités industrielles dédiées à la fabrication de matériaux de construction.



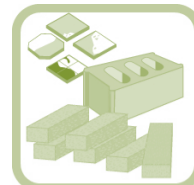
GRAVATS



LAINE DE VERRE



CARRELAGE



TUILES / BRIQUES



TERRE / DEBLAIS

- ✓ Ne produisent aucune réaction physique, chimique, biologique en contact avec d'autres matières
- ✓ Ne sont pas biodégradables
- ✓ Ne brûlent pas
- ✓ Ne présentent pas de caractère dangereux
- ✓ Peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés

### b. Les déchets non dangereux

Les **déchets non dangereux (DND)** des entreprises anciennement appelés **déchets industriels banals (DIB)**. Ils peuvent se détériorer mais ne présentent pas de caractère dangereux ou infectieux.



PNEUS



DECHETS VERTS



BOIS



PAPIER/CARTON



VERRE



PLASTIQUE

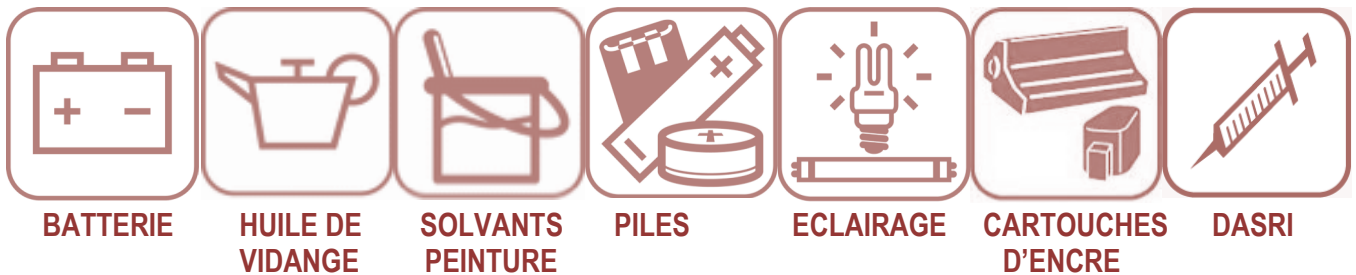


MÉTAUX

- ✓ Peuvent se détériorer, se décomposer, fermenter ou encore rouiller
- ✓ Ne présentent pas de caractère dangereux
- ✓ Peuvent potentiellement être recyclés, valorisés

**c. Les déchets dangereux**

Les **déchets dangereux (DD)** des entreprises anciennement appelés **déchets industriels spéciaux (DIS)**. Ils contiennent des éléments nocifs, toxiques pouvant générer des risques ou des nuisances en raison de leur caractère inflammable, explosif, toxique, corrosif ou irritant.



- ✓ Ne doivent pas être jetés dans la poubelle classique
- ✓ Nécessitent des conditions particulières de stockage
- ✓ Nécessitent des traitements spécifiques à leur élimination ou leur valorisation



*Pour la gestion et le stockage des déchets dangereux consultez la fiche technique n°3*

**2. LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE MÉLANGÉES**



Le coût de traitement des déchets dangereux est plus élevé, ils doivent être dirigés vers des filières spécialisées. Un déchet non dangereux souillé par un déchet dangereux devient un déchet dangereux.



**Service Développement Durable**



[environnement@cci.nc](mailto:environnement@cci.nc)

Lundi - Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00  
 15, rue de Verdun BP M3 98849 Nouméa Cedex  
 Tel : (687) 24 31 15 Fax : (687) 24 31 31  
 site web: [www.cci.nc](http://www.cci.nc)